

Cercle scolaire du Clos du Doubs

St-Ursanne et Epauvillers

Informations pratiques à l'intention des parents d'élève

Août 2019

Chers parents,

Depuis cette nouvelle rentrée scolaire, votre enfant est scolarisé dans notre cercle.

Afin de nous permettre un fonctionnement harmonieux au quotidien et une meilleure prise en charge de votre enfant, des informations pratiques sont réunies dans ce livret. Merci d'en prendre connaissance.

De votre côté, en cas de changement de données personnelles, adresse, numéro de téléphone ou autres, je vous prie de bien vouloir en informer la direction ou l'enseignant(e) de votre enfant.

En vous remerciant d'avance pour votre collaboration, je vous présente, chers parents, mes meilleures salutations.

La directrice : Véronique Vuillaume

A l'adresse suivante

<http://www.closdudoubs.ch/administration/ecole-formation/>

vous trouverez divers documents :

- ✓ Agenda des vacances
- ✓ Service dentaire scolaire et formulaire de demande d'aide financière
- ✓ Informations pratiques à l'intention des parents
- ✓ Règlement des transports
- ✓ Règlement école pour les élèves

D'autres informations utiles se trouvent sur le site :

<https://www.jura.ch/fr/Chemin-de-vie/Ecole-Jeunesse.html>

Commission d'école

Présidence	Véronique Marchand	veronique.marchand@closdudoubs.ch
------------	-----------------------	-----------------------------------

Ecole

Direction	Véronique Vuillaume	ep.closdudoubs@ju.educanet2.ch
-----------	------------------------	--------------------------------

APE

Présidence	Nanuska Varin	varinfamily@bluewin.ch
------------	---------------	------------------------

Un cercle scolaire / deux sites

Ecole St-Ursanne	032 461 30 09
Ecole Epauvillers	032 461 33 30
Cantine scolaire	032 461 32 28

Chauffeurs

Bus n°1	Françoise Hürlimann	079 435 72 48
Bus n°2	Eric Guerdat	078 633 99 35
Bus n°3	Karin Miserez	079 396 57 39
Voiture	Christiane Girardin	079 282 40 21

Composition des classes 2019-2020

1P-2P	Séverine Bonati	077 526 26 67
1P-2P	Nicole Mamie	079 397 78 51
3P	Fabienne Cretton	079 217 60 73
4P	Anne Piquerez	079 682 65 81
	Véronique Vuillaume	079 924 24 76
5P-6P (Epauvillers)	Lucie Renaud	079 913 83 97
	Philippe Riat	032 955 14 20
7P-8P	Morgane Piquerez	079 655 88 20
	Léna Cerf	077 523 89 34
	Meryl Perrenoud	079 268 77 59

Enseignante	Joane Voegeli	078 784 43 97
Enseignante ACM	Patricia Villemin	079 281 79 39
Enseignante de soutien	Géraldine Simon	gpsimon@gmail.com

Horaires

Classes 1P à 2P		
Matin	08h15 à 11h40	Temps d'accueil 30 minutes
Après-midi	13h20 à 14h55	Temps d'accueil 15 minutes

Classes 3P à 8P		
	St-Ursanne	Epauvillers
Matin	08h15 à 11h40	08h15 à 11h45
Après-midi	13h20 à 14h55	13h35 à 15h05

Les leçons d'anglais pour les élèves de 7P et 8P et certains cours facultatifs sont dispensés pendant la pause de midi de 12h30 à 13h15.

Permanences

	Matin	Midi	Après-midi
Lundi	Fabienne	1 ^{er} semestre : Lucie 2 ^{ème} semestre : Séverine	Meryl
Mardi	Fabienne	Joane	Joane
Jeudi	Fabienne	Léna Dès janvier 2020 : Morgane	Meryl
Vendredi	Fabienne	Fabienne	Meryl

Les élèves de Seleute et Ocourt scolarisés à St-Ursanne se rendent à la permanence de l'après-midi.

Absences

En cas d'absence imprévisible, les parents avisent l'enseignant le matin avant le début des cours par téléphone ou par SMS ainsi que la cantine scolaire au numéro de téléphone suivant : 032 461 32 28.

Les absences doivent être justifiées à la fin du carnet de devoirs aux pages prévues à cet effet.

Lors d'une absence prolongée- dès 10 jours consécutifs- un certificat médical est exigé. Les absences prolongées ou répétées et non justifiées seront dénoncées à la commission d'école.

Demandes de congé

Chaque élève peut bénéficier d'un congé sans justification de deux demi-journées au maximum par année scolaire (art. 93 de l'ordonnance scolaire). Les parents et l'élève sont responsables du rattrapage des leçons manquées. Les enseignants tiennent à disposition des parents le formulaire « Annonce de congé sans justification » qui doit être adressé à la direction 10 jours avant l'absence.

Dans la mesure du possible, les rendez-vous chez le dentiste, le médecin, la logopédiste, ... doivent être pris en dehors du temps scolaire.

Pour un congé spécial, les parents en font la demande par écrit et motivée, en principe un mois à l'avance à la direction de l'école.

Pour un congé spécial excédant 5 jours, une demande écrite doit être adressée au service de l'enseignement.

Transports scolaires

Pour chaque nouvelle rentrée scolaire, l'horaire des bus ainsi que le règlement des transports sont distribués aux élèves.

Les bus scolaires circulent à l'horaire. Cela signifie que le chauffeur part au plus tard à l'heure prévue sur la grille horaire et n'attend pas les enfants en retard. Le chauffeur dispose toutefois d'une liste nominative pour les arrêts prévus.

En cas d'absence (maladie ou autres), les parents avisent le chauffeur par message.

En effet, au vu du nombre restreint d'élèves pour certaines courses, notamment l'après-midi, il est possible que le bus n'ait pas besoin de faire le transport. Prévenir le chauffeur peut donc éviter des trajets inutiles.

Circulation devant l'école de St-Ursanne

L'accès à l'école en voiture est strictement interdit pendant les heures de cours.

Selon le règlement des transports, les parents qui accompagnent leurs enfants en voiture les déposent dans le secteur autorisé et non devant l'école. Ils veillent à laisser libre l'accès des bus scolaires.

Cette mesure a été prise afin de limiter le nombre de véhicules devant l'école et de renforcer la sécurité des élèves. Les contrevenants pourront être dénoncés à la commune.

Parking à St-Ursanne

Des places de parc attenantes au hangar de la voirie ainsi que des places de parc le long de la route de St-Hippolyte sont à disposition. Merci de vous conformer à la signalisation mise en place.

Transports par les parents

A diverses occasions, les parents peuvent être sollicités pour transporter les élèves avec leur propre véhicule. Dans ce cas-là, les conducteurs doivent disposer du permis de conduire adéquat et leur véhicule doit être en conformité avec les dispositions légales. Pour les enfants de moins de 12 ans ou 1m50, les rehausseurs sont obligatoires.

Accidents dans le cadre scolaire

L'assurance accidents privée des parents prend en charge les frais médicaux.

L'assurance accidents complémentaire contractée par la commune couvre les frais qui ne seraient pas pris en charge par l'assurance privée.

Assurance RC

L'école ne couvrant pas les frais et dégâts occasionnés par les élèves aux personnes ou aux choses, il est vivement conseillé de contracter une assurance responsabilité civile (RC). L'expérience montre que cette assurance est indispensable et met à l'abri de surprises parfois désagréables.

Santé scolaire

L'infirmière scolaire est à disposition des élèves, des enseignants et des parents. Elle entreprend des actions de dépistage, de prévention, de conseil, d'information et d'éducation à la santé.

L'infirmière responsable de notre cercle est Mme Catherine Colomb. Votre enfant a la possibilité de la rencontrer lors des permanences environ toutes les six semaines. Si vous le désirez, vous pouvez la joindre au numéro de téléphone suivant : 079 624 95 28

Médecin scolaire : Dresse Saholy Razafinativo-Schoreist à Courroux / tél. 032 422 33 10

Pour le bien-être et le bon développement de votre enfant, il est important de respecter son besoin de bouger, ses heures de sommeil et de veiller à son équilibre alimentaire.

Clinique dentaire

Une fois par année a lieu un examen de dépistage auquel est soumis chaque élève. Le carnet dentaire est un document officiel qui, après la visite dentaire, doit être signé par les parents et rendu au plus vite aux enseignants.

Les parents qui souhaitent bénéficier d'une aide financière doivent adresser une demande à la commune au plus tard 3 mois après la date de facturation au moyen du formulaire accessible aussi par le lien suivant :

<http://www.jura.ch/servicedentaire>

Référent maltraitance

Le référent est un professionnel en contact avec les enfants. Il a reçu une formation qui lui permet de conseiller un collègue (du même milieu professionnel) confronté à une situation de maltraitance. La référente maltraitance pour notre cercle scolaire est Mme Nicole Mamie.

Education sexuelle

L'école participe à l'éducation sexuelle des élèves. La loi sur l'école obligatoire précise que les élèves reçoivent à plusieurs stades de la scolarité une information sur la sexualité. Pour respecter la sensibilité et la conviction de chaque famille, les parents ont toutefois la possibilité de dispenser leur enfant de cet enseignement en informant la direction de l'école. Un formulaire est à la disposition des parents.

L'éducatrice en santé sexuelle de notre cercle scolaire est Mme Lando-Wacker / tél. 032 466 43 63.

Poux

En cas de contamination, les parents informent immédiatement les enseignants ainsi que les chauffeurs des bus scolaires

Diverses informations et conseils sont à disposition sur le site suivant :

<https://www.jura.ch/DES/SSA/Sante-scolaire/Sante-scolaire.html>

Téléphones, appareils, internet

L'utilisation d'un téléphone portable, d'un appareil photos numérique, d'un lecteur MP3 ou autre appareil électronique personnel est strictement interdite dans l'enceinte de l'école durant le temps scolaire. Il en va de même pour la cour de récréation, les alentours de l'école, les salles de sport, la piscine, la patinoire, y compris les vestiaires de ces locaux. Le téléphone doit être éteint et rangé dans le sac d'école.

L'usage de ces appareils est également interdit dans les bus scolaires.

Aucune image ou séquence filmée impliquant l'école ne peut être diffusée sur internet par un élève sans l'accord préalable de la direction.

En cas de non-respect de ces prescriptions, l'appareil sera confisqué et il pourra être récupéré par les parents auprès de la direction de l'école.

Photographie – vidéo

Pour garantir la protection de la personnalité, les parents qui ne souhaitent pas que leur enfant soit photographié ou filmé dans le cadre des activités scolaires sont priés de le signaler à leur enseignant en début d'année scolaire.